



Notons que les cabinets d'avocats utilisent la période de professionnalisation, avec 23 % des stagiaires formés, via ce dispositif, ainsi que les cabinets d'expertises en automobile (8 %).

Enfin précisons que les formations par l'apprentissage n'apparaissent pas ici, mais que leur poids est particulièrement élevé dans les pharmacies d'officine et les cabinets vétérinaires.

Les formations spécifiques aux autres branches ne sont, en revanche, pas accessibles par la voie de l'apprentissage.

Malgré l'augmentation des formations diplômantes, les formations courtes d'actualisation des connaissances et d'adaptation au poste de travail restent prédominantes, puisqu'elles représentent 81 % des stagiaires et 25 % des heures de formation.

Les entreprises libérales : un fort dynamisme de la formation

Deux années d'observation des entreprises libérales nous permettent de percevoir des évolutions qui seront peut-être confirmées dans le futur.

Du côté de l'emploi...

Une poursuite de la dynamique de croissance des effectifs salariés, même si elle est moins importante en 2007 qu'en 2006, et qu'elle est inégale selon les branches professionnelles.

Le mouvement de concentration et de croissance de la taille moyenne des entreprises se poursuit.

Les besoins de renouvellement de main-d'œuvre, liés aux structures d'âges, constitueront un enjeu essentiel dans les années à venir dans certaines branches.

Du côté des pratiques de formation professionnelle...

La très forte croissance du nombre de stagiaires en 2006 a entraîné une progression notable du taux d'accès apparent à la formation. Derrière cette tendance générale se cachent des évolutions très différentes selon les branches, et selon le sexe (les femmes restent, en général, en retrait pour ce qui concerne le taux d'accès à la formation).

Une autre tendance semble devoir être soulignée en 2006, et demandera à être confirmée : la progression des formations diplômantes et certifiantes.

Les travaux 2008 permettront d'avancer dans une connaissance plus approfondie des professions libérales : analyse du turn-over dans les cabinets dentaires ; approfondissement du PSB des cabinets d'avocats ; étude sur les trajectoires professionnelles et la mixité dans les entreprises d'architecture.

Ces études pourront être, dans les années à venir, généralisées aux autres branches professionnelles de l'OMPL.

Champ de compétences de l'OMPL

10 branches professionnelles relèvent du champ de l'OMPL : entreprises d'architecture, cabinets de géomètres, cabinets d'économistes de la construction, cabinets médicaux, cabinets dentaires, laboratoires d'analyses et de biologie médicale (LABM), pharmacies d'officine, cabinets vétérinaires, cabinets d'avocats, cabinets d'expertise en automobile.

Les données chiffrées OPCA PL sont téléchargeables sur www.opcapl.com

Les entreprises libérales : un secteur dynamique qui se professionnalise

Le rapport annuel d'activité 2007 de l'Observatoire des Métiers des Professions Libérales (OMPL) confirme certaines tendances déjà exprimées dans son précédent rapport ; tant sur la typologie des salariés des entreprises libérales entrant dans son champ de compétence, que sur les pratiques de formation et l'importance de ce secteur dans l'économie.

Au vu des indicateurs économiques¹, les entreprises libérales adhérentes à l'OMPL occupent une place significative **dans le secteur tertiaire² en France** :

- elles produisent 26 % de la valeur ajoutée dégagée par les TPE³ et 18 % de celle dégagée par les PME⁴ de ce secteur ;
- génèrent 16 % du chiffre d'affaires des TPE et 10 % de celui des PME ;
- emploient 14 % des salariés des TPE et 9 % des salariés des PME.

Une structure d'entreprises en évolution

Les professions libérales relevant du champ de l'OMPL représentent :

- **111 000 entreprises libérales en 2006**, soit 50 % des entreprises libérales ayant un effectif salarié et 18 % de l'ensemble des entreprises libérales. Ces données font de l'OMPL un outil représentatif du secteur des professions libérales.

Déjà perceptible en 2005, un léger tassement du nombre des entreprises (111 600 en 2005) dû à des regroupements s'est confirmé en 2006.

L'**entreprise type adhérente à l'OMPL** : une entreprise de 3,4 salariés en moyenne (équivalent temps plein).

85 % d'entre elles ont moins de 5 salariés, et 3 % ont plus de 10 salariés.

La répartition des entreprises entre les différents secteurs professionnels se caractérise par :

- une sur-représentation des entreprises du secteur de la santé, avec 79 % des entreprises ;
- un nombre équilibré d'entreprises entre les secteurs du cadre de vie (9 %) et du juridique, réduit ici aux cabinets d'avocats (10 %) ;

Une croissance des effectifs salariés

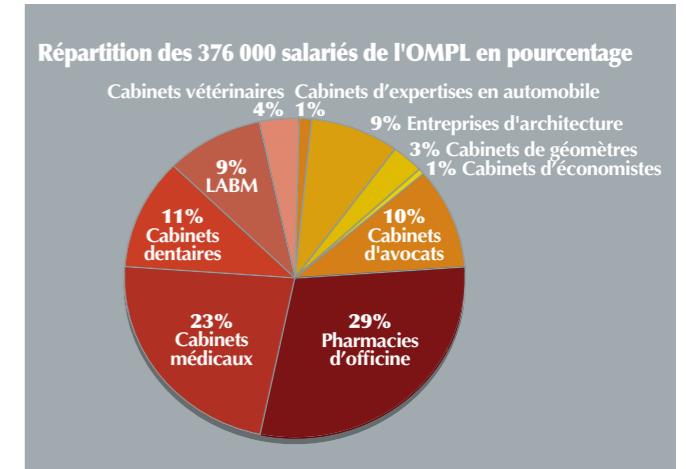
- **376 000 salariés** (équivalent temps plein) travaillent dans une entreprise libérale d'un secteur professionnel adhérent à l'OMPL, soit 40 % des salariés de l'ensemble des entreprises libérales.

¹ « Clés PME-TPE 2006 » publications INSEE

² Le secteur tertiaire réunit le secteur des transports, du commerce, des services et celui de l'éducation, santé, action sociale.

³ Les TPE sont les entreprises de moins de 20 salariés.

⁴ Les PME sont les entreprises de moins de 250 salariés.



Pour nous contacter :

52-56, rue Kléber - 92309 LEVALLOIS-PERRET Cedex
Tél. 01 46 39 38 77 - Fax 01 46 39 38 94 - E.mail : opl@opcapl.com

Des effectifs en croissance de 2 % en 2006*

On constate une croissance générale des effectifs de 2 % en 2006 comparable, sur la même période, à celle du secteur tertiaire.

Une croissance hétérogène :

- **au niveau des secteurs**, avec 9 % pour le cadre de vie ; 1 % pour le secteur de la santé et -1 % pour les cabinets d'avocats ;
- **au sein d'un même secteur** avec, à l'exemple des secteurs de la santé : les laboratoires d'analyses médicales et les cabinets vétérinaires qui connaissent respectivement une croissance de 6 et 4 %, alors que les cabinets dentaires voient leurs effectifs diminuer de 1 %.

Des niveaux de qualification élevés

- 21 % de cadres dans les professions libérales, contre 13 % au niveau national dans la population active en emploi.

Cet important taux de qualification se répartit de la façon suivante :

- . entreprises d'architecture 36 % ; pharmacies d'officine 33 % ; cabinets vétérinaires 26 % ;
- . cabinets d'expertises en automobile 19 % ; cabinets médicaux 17 % ; cabinets d'avocats 13 %.

Notons que ces emplois cadre restent encore très souvent occupés par des hommes.

Une forte féminisation

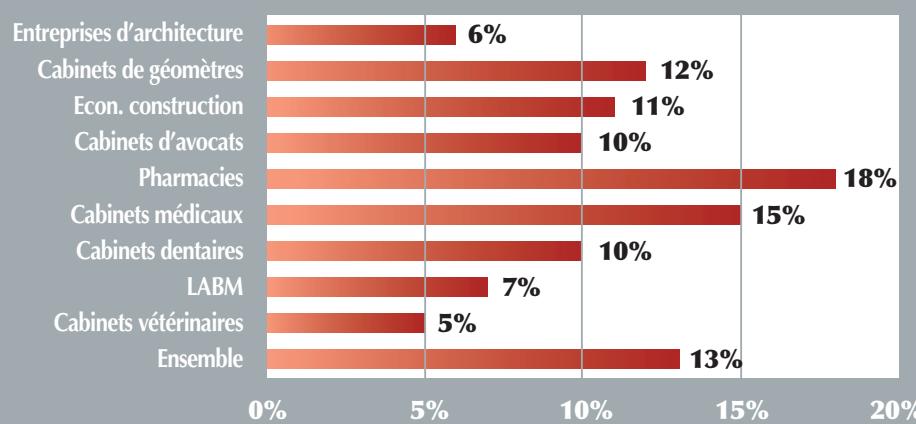
- près de 86 % des salariés sont des femmes ;
- 38 % des salariés sont à temps partiel (contre 16 % en moyenne en France).

Ces chiffres sont fortement influencés par les données du secteur de la santé.

Des salariés relativement jeunes dans l'ensemble

- l'âge moyen est de 40 ans
(seulement 13 % de plus de 55 ans dans les entreprises libérales, contre 22 % en moyenne tous secteurs confondus en France).

% plus de 55 ans selon les branches



Mais des employeurs dont l'âge moyen est beaucoup plus élevé

Avec un âge moyen de 55 ans pour les employeurs, notamment dans le secteur de la santé, se pose à moyen terme le problème de voir les employeurs partir à la retraite avant leurs salariés.

* Les évolutions sont calculées à partir des données statistiques de l'OPCA PL.

Des entreprises ayant une culture de formation professionnelle

Un taux d'accès apparent⁵ à la formation en progression de 2 % en 2006.

14 % des salariés d'entreprises libérales ont bénéficié d'une formation en 2006, contre 6,8 % au niveau national.

Ce pourcentage représente 53 000 salariés soit, comparé à 2005, une progression de 10 000 salariés (+ 19 %). Ces chiffres et cette progression sont le résultat de la mutualisation des fonds de la formation professionnelle des entreprises qui permet l'accès à la formation de tous les salariés.

Quelques chiffres sur le nombre de départs en formation par branche professionnelle :

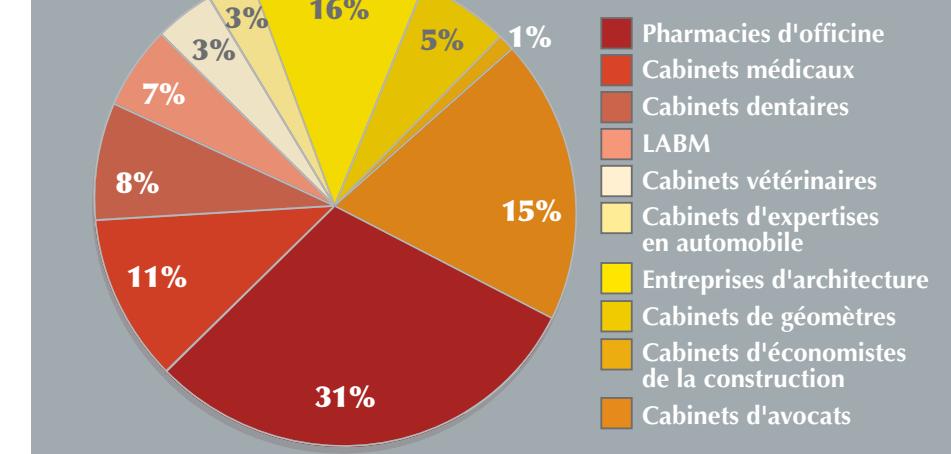
- 16 430 salariés de la pharmacie d'officine ;
- 8 500 salariés d'entreprises d'architecture ;
- 8 000 salariés de cabinets d'avocats ;
- 6 000 de cabinets médicaux.

On note que ce taux d'accès diffère d'une branche à l'autre...

Le fort taux d'accès à la formation de la pharmacie d'officine (31 %), par exemple, s'explique notamment par la forte incitation de formation appliquée au sein de la branche professionnelle. Celui des cabinets dentaires, moins important, (8 %) résulte d'un effort de formation concentré sur les formations longues et coûteuses (qualifiantes et certifiantes), qui réduit d'autant le nombre de stagiaires.

... et en fonction du sexe, puisque le taux d'accès à la formation des hommes est 2 fois plus élevé que celui des femmes, à l'exception des cabinets dentaires et des laboratoires d'analyses médicales.

Répartition des 53 000 stagiaires selon la branche d'origine (année 2006)



Des branches professionnelles qui privilégient les formations certifiantes ou qualifiantes

« cœur de métier », portes d'entrée dans le secteur des professions libérales

A l'exception des cabinets médicaux, l'ensemble des branches professionnelles consacre la majorité des heures de formation aux formations diplômantes, allant de 52 % pour les laboratoires d'analyses médicales à 98 % pour les cabinets dentaires, avec une moyenne de 75 %.

La professionnalisation se développe. Plus particulièrement le contrat de professionnalisation dont le nombre a progressé de + 25 %, pour représenter 65 % des heures de formation et 10 % des stagiaires en 2006.

Il est fortement utilisé par les cabinets dentaires avec 42 % des stagiaires et par les cabinets vétérinaires avec 17 %. Les cabinets médicaux y ont recours à hauteur de 12 % et les laboratoires de 10 %.

⁵ Le terme « apparent » provient du fait que certaines branches ne confiant pas toutes leurs formations à l'OPCA PL, les taux d'accès à la formation ne sont pas forcément représentatifs de la réalité de certaines branches professionnelles.